

bon, mais qu'il falloit y procéder régulièrement. Il proposa ensuite l'ajournement à Mercredi. Il fut secondé par Mr. *Tellier*; Mr. *Martineau* dit quelques mots contre le Bill.

Mr. le *Juge Panet* exprima sa surprise de l'opposition de son Honorable Collègue à la motion. Il lui sembloit qu'une telle opposition ne devoit pas venir de sa part, après qu'il s'étoit porté à cette loi aussi bien lui. Il remarqua que quoique les Magistrats avoient le droit de faire des réglemens de Police, ils n'en feroient aucun sur un sujet aussi délicat; que la Chambre pouvoit aussi bien faire une loi sur cet objet de Police, que sur les incendies; et que ce n'étoit pas par un réglement de Police que l'on n'inhumoit plus dans l'enceinte de la ville de Montreal. Il finit par remarquer, avec quelque chaleur, que l'honorable Juge s'étoit servi d'un moyen guères honorable, de s'opposer à l'introduction du Bill; et qu'il ne l'auroit pas fait à son égard.

Un débat s'éleva sur la régularité de la motion d'ajournement. La question sur la motion d'ajournement fut enfin mise et négative.

Pour 7 Contre 11

Mr. le *Juge Panet* alors présenta le Bill; et la Chambre s'est ajournée à Mercredi.

Mercredi le 23 Fevrier.

La Chambre en Comité sur le Bill qui continue l'acte qui pourvoit à des Officiers Rapporteurs.

Mr. *Taschereau* dit qu'il y avoit quelques additions à faire à ce Bill; notamment un tarif des honoraires des Officiers Rapporteurs, et il proposa qu'il fut référé à un Comité spécial de cinq membres.

Mr. *Craigie* seconda la motion. Il étoit d'opinion qu'en principe, le Bill étoit bon; mais qu'il étoit nécessaire que les honoraires des Officiers Rapporteurs fussent fixes. Il dit qu'en outre, qu'on s'étoit aperçu que leurs offices ne duroient que pour une élection; qu'il seroit nécessaire d'examiner s'il ne seroit pas mieux de les nommer pour quatre années.

La motion fut accordée unanimement. Et Messrs *Taschereau*, *Craigie*, *De Bonne*, *Young* et *L'Evêque* furent nommés dans la Chambre, pour composer le Comité.

Maitres de Poste.

Mr. *Taschereau* obtint permission d'introduire un Bill pour continuer un Acte qui accorde plus amples salaires aux Maitres de Poste. Il dit qu'il étoit survenu des inconveniens parceque les Maitres de Poste menent des cheveux sans rênes suffisantes; et il proposa de nommer une Comité pour rédiger, et prendre en considération les loix qui concernent les Maitres de Postes et les changements qui pourront être nécessaires.

Il survint ensuite quelques Débats sur la régularité de la motion, et sur ce qu'il avoit été avancé, que ce Bill imposoit un charge sur le peuple. Sur la question, la motion passa unanimement; et Messrs *Taschereau*, *Berthelot*, *Coffin*, *Cuthbert*, *Poulain*, *Perrault* et *Bédard* furent nommés pour former le Comité.

Inhumation.

Mr. Le *Juge Panet* proposa que le Bill qu'il avoit introduit pour empêcher l'inhumation dans les Eglises de cette Province et dans l'enceinte des villes fut lu pour la seconde fois.

Un long Débat survint sur l'irrégularité de la motion; en ce que l'Honorable Juge n'avoit pas fait la motion pour fixer la seconde lecture